

[Nom de votre société]

(Ou comité d'Entreprise à facturer)

.....

[Adresse]

[Code postal Ville]

Téléphone Télécopie

Email

EXPÉDIER À L'ATTENTION DE :

À : SERVICE BONS CADEAUX/CHEQUES VOYAGES

CORSICA FERRIES

PALAIS DE LA MER

5 BIS RUE CHANOINE LESCHI

20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 90 94 / 04 95 32 90 94

Email : corsicaclub@corsicaferries.com

BON DE COMMANDE



DATE DU BON DE COMMANDE :	DEMANDEUR	EXPÉDIÉ PAR

QTÉ (minimum 10 chèques)	VALEUR* UNITAIRE DU BON (50, 100, 150 ou 200 CN*)	PRIX UNITAIRE	TOTAL (non soumis à TVA)
*1 CN = 1 €		SOUS-TOTAL	
		- REMISE CE 15 %	
		TOTAL	

CONDITIONS D'ACHAT ET D'UTILISATION DES CHEQUES VOYAGES CORSICA FERRIES

Commande minimum : 10 chèques voyages

Valable uniquement pour la réservation d'un dossier aller-retour, utilisable uniquement sur le montant hors taxes et droits du billet. Dans le cas où le montant du Chèque Voyage dépasserait le montant de votre dossier hors taxes et droit, le reliquat serait perdu.

Sans valeur de remboursement utilisable jusqu'à la date mentionnée sous le code Avantage, sans possibilité de prolongation, dans la limite des places disponibles dans la classe tarifaire concernée. La valeur affichée en CorsicaNautics équivaut au même montant en Euro. La réservation est autorisée au plus tard 1 semaine avant le départ. La réservation réglée avec le Chèque Voyage est non modifiable et non remboursable. Le Chèque Voyage est non cessible, non modifiable après émission, non cumulable et valable uniquement pour une réservation de traversée aller retour. Les taxes et droits portuaires ainsi que le complément éventuel du billet devront être acquittés par le bénéficiaire.

L'utilisation du Chèque Voyage doit se faire exclusivement sur le site www.corsicaferries.com. Le bénéficiaire doit obligatoirement être titulaire d'un compte CorsicaClub et effectuer sa réservation avec ce compte. Le code Avantage, mentionné sur ce document, doit être inséré dans le champ « Code Avantage » dans l'encart « Corsica Club » situé sur la page de sélection des traversées ou au moment du paiement.

Le bénéficiaire doit obligatoirement apparaître dans la liste des passagers du billet réservé avec le Chèque Voyage.

Signataire / Cachet